

Bulletin délégation UNAFAM ISERE

Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques
Association reconnue d'utilité publique



Dans ce numéro

1 Edito

2 Dossier

Malgré le confinement, la délégation continue ou comment transformer une contrainte en opportunité !

5 Protection des droits des personnes hospitalisées sans consentement.

Edito

Françoise Braoudakis, *Présidente Déléguée Départementale de l'UNAFAM*
Michèle Leclercq, *Vice-Présidente de la Délégation départementale de l'UNAFAM*

Chers adhérents, Chers aidants familiaux

Le passage d'une année à l'autre nous invite à porter un regard en arrière, sur cette année 2020 si particulière puisque notre association a dû s'adapter à deux confinements ; les conséquences ont été paradoxales comme ce bulletin va en témoigner.

En effet, notre délégation a connu des situations contrastées pendant cette période.

A l'annonce du premier confinement, à mi-mars, nous avons été, comme tous les citoyens, bouleversés par l'évènement qui nous privait de nos activités "en présentiel", au plus près des familles. Notre équipe a dû faire preuve d'inventivité pour trouver d'autres moyens pour rester en lien avec vous et à votre écoute.

C'est ainsi que nous pouvons dire que ce premier confinement, avec ses contraintes, a engendré aussi des conséquences positives. Avec les membres du bureau, les bénévoles, Anaïs notre chargée de développement, nous nous sommes emparés des outils numériques pour garder nos contacts avec vous ; nous avons reconverti nos accueils et tous nos services, nos formations en "distanciel", en organisant nos réunions en visioconférence.

Le côté paradoxal c'est que malheureusement certains d'entre vous n'avaient pas la possibilité de se connecter pour différentes raisons ; mais il a toujours été possible d'échanger avec nous par téléphone grâce à la création de notre cellule d'accueil et de soutien. Par contre, nous avons pu accueillir, avec ces nouveaux outils, des familles éloignées de nous géographiquement, sur tout le territoire de l'Isère.

Dans l'avenir nous essaierons de garder ce lien.

La pandémie n'est (hélas !) pas terminée. En cette nouvelle année nous sommes encore contraints de rester à distance les uns des autres et de maintenir notre vigilance.

Notre vœu le plus cher est que nous puissions reprendre nos activités, en votre présence effective, avec le retour à plus de convivialité, dès que le contexte sanitaire nous le permettra. Nous vous souhaitons une année 2021 la plus sereine possible, qui réponde à vos attentes. Gardons confiance en l'avenir dans un état d'esprit combatif et solidaire !

Prenez soin de vous et de vos proches !



Contre vents et marées dans le Nord-Isère

André Bonvallet, accueillant formateur Nord-Isère Unafam38 et AuRA

J'aime beaucoup l'océan : « Homme libre toujours tu chériras la mer » disait le poète, mais cette immense étendue qui permet le rêve et l'évasion peut aussi provoquer des désastres.



Je me souviens d'une personne me disant que l'arrivée de la maladie psychique de son proche était pour lui un véritable tsunami.

Pour évoquer le drame des familles qui font face à la maladie de leur proche j'aime utiliser l'image d'une personne qui se noie, notre proche malade et nous-mêmes sommes en danger risquons de sombrer faute de connaître ou d'utiliser les ressources que nous partageons à l'UNAFAM : dans le Nord-Isère le soutien, l'entraide, les groupes de paroles, les journées de formation, la psychoéducation des familles comme les ateliers d'entraide prospect, le programme BREF...

Voilà qu'une pandémie nous contraint à nous protéger des contacts entre nous.

Contre vents et marée comme de vaillants marins nous tenons fermement la barre et nous utilisons à l'UNAFAM tous les moyens modernes de la communication pour rester en contact dans « un entre nous » régénérateur. Nos accueils se font par

téléphone, nos groupes de parole, nos commissions dans les hôpitaux pour la défense des intérêts des usagers se font en visioconférences dans l'attente de se retrouver en présentiel.

Ne restez pas seuls, n'hésitez pas à nous retrouver dans les actions proposées dans notre secteur par l'UNAFAM, contactez notre délégation de l'UNAFAM 38 qui vous orientera.

Les Rencontres du CDI, une aide aux aidants

Georges Braoudakis, bénévole Unafam38

Depuis plus de 10 ans, le Centre de Documentation et d'Information (CDI) de l'Unafam38 contribue, à l'échelle du département, à l'information des aidants de proximité/familles des personnes souffrant de troubles psychiques (schizophrénies, troubles bipolaires, dépressions et TOC). Le fonctionnement du CDI est assuré par une équipe de bénévoles pairs-aidants familiaux (actuellement Georges, Françoise, Catherine, Magali et André), aidés dans leurs tâches par Anais, salariée chargée de développement et de coordination. Les adhérents peuvent ainsi consulter à Grenoble (Maison des Associations) de nombreux documents sur la Psychiatrie et la Santé Mentale (livres, revues, brochures et dépliants...) aux heures d'ouverture des locaux de la délégation. Après le premier confinement dû au COVID, le prêt de livres est actuellement à l'arrêt.

Le CDI vous offre aussi des moments d'échanges autour d'ouvrages ou des thématiques intéressant les familles. Ces échanges (*Rencontres du CDI*) ont déjà eu lieu avec succès en présentiel à Grenoble le 2-ème jeudi du mois, à partir de 18h, et suite au contexte sanitaire le besoin s'est fait sentir de rester en lien et d'échanger mensuellement avec les familles via internet.



Depuis l'automne 2020, une nouvelle plate-forme informatique adaptée permet dorénavant des *Rencontres du CDI* à la fois en présentiel, comme avant, à la Maison des Associations

de Grenoble, mais aussi en distanciel, sur tout le territoire du département de l'Isère, sous réserve de disponibilité au domicile familial d'une connexion internet. Nous avons ainsi pu organiser 4 rencontres mensuelles avec projections-débats (les urgences psychiatriques, le handicap psychique, reportages et documentaires vidéo)

En 2021, certaines futures rencontres seront adaptées à des manifestations régionales ou nationales (exemple Journées de la Schizophrénie, SISM...), afin d'améliorer l'information des familles et de leurs proches.

En conclusion, avec cette nouvelle forme de participation interactive, le CDI se rapproche des familles et ainsi lutte contre leur isolement.

Premiers Secours en Santé Mentale en Isère

Claude Guerry, bénévole Unafam 38, Anaïs Rousson, CCD

« Si je tombe sur le trottoir et me foule la cheville, vous saurez sûrement quoi faire. Mais si j'ai une attaque de panique, c'est moins sûr... »

Nous connaissons tous les formations aux premiers secours. Ces formations permettent d'intervenir dans une situation où une personne a besoin de soins d'urgence pour une blessure ou un problème de santé physique. Mais savez-vous comment reconnaître les signes d'un problème de santé mentale ? Êtes-vous à l'aise pour intervenir et apporter de l'aide ?



C'est pour ces raisons que la formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) a été créée.

Une nouvelle formation pleine d'espoir en tant qu'outil fort de déstigmatisation et prise en charge citoyenne des problèmes de santé mentale.

L'Unafam 38 a eu envie de s'emparer de cette formation et de la proposer sur le territoire de Grenoble. Nous avons alors obtenu une subvention conséquente de la CPAM qui permettait de financer 20 brevets de secouristes pour nos bénévoles.

Rencontres conviviales Sud Isère, Nord Isère et Pays Voironnais

Claude Guerry, bénévole Unafam 38, Anaïs Rousson, CCD

Tous les premiers mardis du mois, une rencontre conviviale est proposée sur Grenoble autour de vos expériences et de votre vécu d'aidants familiaux. Ces réunions sont un moment chaleureux où chacun peut venir échanger avec d'autres familles, c'est aussi un lieu de ressources et de soutien entre pair-aidants.

L'année 2020 ayant été bousculé, nous avons dû adopter de nouveaux modes de communication et nous avons proposé la plupart de ces rencontres en **visioconférence**. En tout, ce sont **32 familles différentes** qui ont eu le plaisir de se retrouver et d'échanger ensemble sur le Sud de l'Isère.

Pour faciliter la venue des familles à l'Unafam, nous avons réfléchi à un **accueil de proximité sur le Pays Voironnais**. Depuis mars 2020, deux bénévoles proposent une rencontre conviviale sur Voiron les premiers mercredis du mois de 18h à 20h, 10 rencontres ont été proposées au Centre Charles Béraudier ou en visioconférence et **13 familles** ont pu profiter de ce nouveau service.

Enfin **l'équipe du Nord Isère** a eu à cœur de proposer

des conviviales à distance, ainsi **14 familles** ont pu se retrouver dans cette période de confinement.

En tout nous observons **112 participations à ces rencontres conviviales au cours de l'année 2020, qu'elles soient en présentiel ou à distance**.

La visioconférence ne pourra jamais remplacer le plaisir de se retrouver de manière aussi chaleureuse que nous pourrions le faire d'habitude, et nous savons que ce mode de communication n'est pas le plus évident pour tous, pour autant il nous a permis d'être présents sur des territoires où l'Unafam est d'habitude peu présente.

Nous espérons pouvoir reprendre le présentiel au cours de l'année 2021 mais nous retenons tout de même que grâce à cet outil numérique, nous avons eu le plaisir d'accueillir des personnes de territoires que nous avons peu l'occasion de rencontrer (Grésivaudan Sud Grésivaudan, Trièves, Matheysine ou Vercors).

Nous continuerons alors de proposer ce service dématérialisé pour des familles éloignées de notre siège social ou toute personne qui en est désireuse.

Restons en lien,
nous sommes
là pour vous
soutenir.
Alors, n'hésitez pas à
nous solliciter !

2020, création de 2 cellules : la Cellule Accueil & Soutien et la Cellule Cas Complexes

Isabelle Pot, bénévole Unafam38

Cellule Accueil & Soutien – Une proximité au quotidien avec les familles

2020 a été une période particulièrement difficile pour la plupart des personnes en fragilité psychique et leurs proches et nous avons eu à cœur, dès le premier confinement, de renforcer l'accueil en créant une cellule accueil & soutien ouverte tous les jours de la semaine. Des bénévoles, eux-mêmes concernés par la maladie psychique d'un proche (pairs-aidants), formés, ont été disponibles au téléphone ou en visio, aidés en cela par Anaïs notre chargée de coordination et de développement, pour :

- Accueillir, écouter, soutenir les familles
- Apporter des réponses concrètes à des questions concrètes locales.

Cette expérience a été très riche pour tous !

- Les personnes accueillies, des familles, se sont senties moins seules et ont pu avancer concrètement avec leur proche
- Dans les situations urgentes, un soutien a été apporté rapidement
- Notre délégation a pu en tirer des enseignements:
 - l'importance d'une supervision régulière des bénévoles accueillants en train de se mettre en place en 2021
 - l'intérêt de créer une cellule cas complexes pour mieux répondre aux familles dans des situations très lourdes ou complexes.

Cellule Cas Complexes – « Seul, on va plus vite, ensemble on va plus loin »



Cette cellule a ainsi émergé des rencontres très régulières entre bénévoles accueillants de la cellule. Nous avons vu combien ces rencontres étaient utiles dans les situations complexes où des regards croisés, des expériences diverses, des connaissances complémentaires ont permis d'apporter du recul et des réponses plus riches. Nous avons donc décidé de créer la cellule cas complexes pour aller plus loin dans l'accompagnement et le soutien concret des familles.

Depuis sa création à l'automne 2020, la cellule cas complexes s'est réunie plusieurs fois;

Nous adaptions sa composition à chaque situation : le ou les bénévoles accueillants de la famille présentant la situation, des bénévoles du Bureau et des bénévoles ayant des connaissances ou compétences sur les situations abordées. Bien sûr, les situations sont anonymisées avant d'être étudiées.



Nouvelle Antenne en Pays Voironnais

Françoise Braoudakis, DD Unafam38 , Anaïs Rousson, CCD

Ces dernières années, notre délégation a souvent évoqué la possibilité d'ouvrir une antenne à Voiron compte tenu du nombre croissant d'adhérents sur ce territoire. L'année 2020 a connu une accélération de ce projet grâce à la volonté de deux adhérents voironnais, assidus aux rencontres conviviales de Grenoble, de développer des services de l'Unafam sur le Pays Voironnais.

L'objectif était de proposer un accueil de proximité aux familles de ce territoire et éviter des déplacements bien souvent coûteux en énergie.

La création de cette antenne est apparue comme une évidence pour les responsables de la délégation qui ont rapidement donné leur accord pour cette création.

Françoise B. et Hervé D. ont alors intégré l'équipe de bénévoles de la délégation et ont proposé tout au long de l'année 2020 10 rencontres conviviales entre pair-aidants (une réunion par mois de mars à décembre) accompagnés au début par des bénévoles expérimentés de Grenoble. Le centre Charles Béraudier de Voiron, ayant accepté de mettre à disposition une salle, les rencontres ont pu se faire tour à tour en présentiel ou en visioconférence selon le contexte sanitaire.

Cette année 2021, la délégation a fait aussi le choix d'élargir son offre en proposant une formation sur les troubles psychiques sur Voiron en attendant d'ouvrir une permanence d'accueil qui serait la prochaine étape.

Nous espérons que cette antenne pourra se développer au mieux en lien avec les différents partenaires du territoire (institutionnel, sanitaire, médico-social, social...).

Adhérent.e ou sympathisant.e du Pays Voironnais, n'hésitez plus et venez rencontrer cette équipe de bénévoles qui est à votre écoute sur Voiron !



Protection des droits des personnes hospitalisées sans consentement

Michèle Leclercq, DDA Unafam38

Modification de la loi : Une avancée importante en cas de mise à l'isolement ou contention

Le 19 juin 2020, le **Conseil constitutionnel a jugé contraire à la Constitution l'article du Code de la Santé Publique, qui encadre la pratique de l'isolement de la contention dans les établissements de santé mentale.**

Le Conseil constitutionnel considère que ces décisions « *constituent une privation de liberté* », et constate que **le législateur a omis de préciser la durée de ces mesures et le délai dans lequel un juge devait intervenir pour les contrôler.** La disposition contestée est à effet du 31 décembre 2020.

Le Code de la Santé Publique, modifié par la loi du 14 décembre 2020 prévoit maintenant que :

Les parents des personnes hospitalisées faisant l'objet de ces mesures devront être dorénavant informés et pourront saisir le juge des libertés et de la détention.

La mesure d'isolement est prise pour une **durée maximale de douze heures.**

Si l'état de santé du patient le nécessite, elle peut être renouvelée par périodes maximales de douze heures, dans la limite d'une durée totale de quarante-huit heures.

La mesure de contention est prise dans le cadre d'une mesure d'isolement pour une **durée maximale de six heures.**

Si l'état de santé du patient le nécessite, elle peut être renouvelée par périodes maximales de six heures, dans la limite d'une durée totale de vingt-quatre heures.

A titre exceptionnel, le médecin peut renouveler, la mesure d'isolement ou de contention au-delà des durées maximales, mais **il informe sans délai le juge des libertés et de la détention, ainsi que les personnes mentionnées ci-dessous** dès lors qu'elles sont identifiées.

- > La personne faisant l'objet des soins ;
- > Les titulaires de l'autorité parentale ou le tuteur si la personne est mineure ;
- > La personne chargée d'une mesure de protection juridique de la personne faisant l'objet des soins ;
- > Son conjoint ;
- > La personne qui a formulé la demande de soins ;
- > Un parent ou une personne susceptible d'agir dans l'intérêt de la personne hospitalisée ;

Le juge des libertés et de la détention statue dans un délai de vingt-quatre heures.

! Nous devons veiller au respect strict des dispositions de ce nouveau texte.

La commission départementale de soins psychiatriques (CDSP)

Cette commission a pour mission, de **veiller au respect des libertés individuelles et de la dignité des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement**. Ce sont des instances importantes de la démocratie sanitaire, dont les membres sont nommés par arrêté préfectoral.

Elle se compose de :

- > De deux psychiatres, l'un désigné par le procureur général près de la cour d'appel, l'autre par le représentant de l'Etat dans le département ;
- > De deux représentants d'associations agréées respectivement de personnes malades et de familles de personnes atteintes de troubles mentaux, désignés par le représentant de l'Etat dans le département. L'UNAFAM propose un candidat dans chaque CDSP en France.
- > D'un médecin généraliste, désigné par le représentant de l'Etat dans le département.

Cette commission :

- > est informée de toute décision d'admission en soins psychiatriques, de tout renouvellement de cette décision et de toute décision mettant fin à ces soins,
- > reçoit les réclamations des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sur demande d'un tiers, sur

décision du représentant de l'Etat et des personnes détenues atteintes de troubles mentaux, et examine leur situation,

- > examine la situation des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques qui se prolongent au-delà d'une durée d'un an,
- > saisit, si elle l'estime nécessaire le Préfet ou le procureur de la République de la situation des personnes en soins psychiatriques,
- > visite les établissements (en Isère, le CHAI, et les deux établissements de l'ESMPI à Bourgoin-Jallieu et à Vienne),
 - > adresse chaque année un rapport d'activité au juge des libertés et de la détention, au représentant de l'Etat dans le département, au directeur général de l'ARS, au procureur de la République et au Contrôleur général des lieux de privation de liberté,
 - > peut proposer au juge des libertés et de la détention du tribunal judiciaire, la levée de la mesure de soins psychiatriques dont une personne fait l'objet,
- > statue sur les modalités d'accès aux informations de toute personne admise en soins psychiatriques.

! En Isère, nous souhaitons qu'un représentant des usagers vienne compléter la commission sans plus tarder.

Le fonctionnement des CDSP a été perturbé par l'épidémie de COVID 19. Il faut espérer qu'elles reprennent leurs activités sans tarder en 2021.

